

CENTRE NAUTIQUE ANGOULINS
TOUR DE L'ILE D'AIX
WINDSURF – WIND FOIL-WING FOIL - DERIVEURS - CATA
GRADE 5 B (12 ANS ET PLUS)
20/09/2025

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'une planche ne peut pas réclamer contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile incluant l'annexe B.
- 1.2 L'annexe T de conciliation s'applique.
- 1.3 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra
- 1.4 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.(es) et accompagnateurs trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants .es ou accompagnateurs .trices. Un.(e) concurrent .e. ou accompagnateur .trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »
- 1.5 Il sera fait application des jauges 2022 du 12/11/21 pour toutes les catégories :
<https://arbitrage.ffvoile.fr/regles-et-documents/regles-de-classe-et-interserie/>
- 1.6 **Nouvelle règle Racing Rules of Sailing 2021-2024 n° 29**
Lorsque le départ d'une course est travers au vent,
(a) si au moment du signal de départ, le comité de course identifie un concurrent du côté parcours de la ligne de départ, le comité de course pourra signaler un rappel général.
(b) si le comité de course agit selon la règle 1.6(a) ci-dessus et que le concurrent est identifié, il sera :
 - disqualifié sans instruction, **sauf** si la course est abandonnée, si le pavillon U a été hissé au signal préparatoire.
 - disqualifié sans instruction, **même** si la course est abandonnée, si le pavillon Noir a été hissé au signal préparatoire. Le Comité de Course affichera son numéro de voile, le concurrent devra alors quitter la zone de parcours immédiatement. Si la course est relancée ou refaite, il ne devra pas y participer.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 La dernière phrase de la règle 90.2(c) est modifiée, **des instructions verbales peuvent être données à terre lors du briefing et sur l'eau par l'envoi du « pavillon L » accompagné de signaux sonores.**

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé au club house CNA
- 3.2 Le PC course est situé au club house du CNA

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.
- 4.3 Lorsque fourni par l'autorité organisatrice, les concurrents doivent porter et arborer un dossard quand ils sont sur l'eau, avec un numéro individuel, porté visiblement par-dessus tous les équipements et vêtements.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **15 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses pour toutes les classes :

Date		A
20/09/2025	Confirmation des inscriptions Briefing organisation Briefing coureurs sur la terrasse 1 ^{er} signal d'avertissement	9h00 à 13h00 13h00 13h30 14h30
20/09/2025	Remise des prix	18h30

].
6.2

7.1 PAVILLONS DE CLASSE

Jaune fluo pour toutes les séries

8.1 RÉPARTITION FLOTTE

9. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course sera devant le club de voile du CNA et défini sur le tableau d'affichage et lors des briefings

10. LES PARCOURS

- 10.1 Type de parcours **Raid longue distance ou parcours construit dans la baie**
- 10.2 Le ou les formats de course seront annoncés au briefing.
- 10.5 Les bateaux non en course, sont interdits de navigation dans les zones sécurisées et de course.
- [DP]

11. MARQUES

Les marques de départ, de parcours, de dégagement et d'arrivée sont décrites dans l'annexe parcours et au briefing quotidien.

12. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

13. LE DEPART

- 13.1 La ligne de départ sera matérialisée par 2 bouées crayons (cf annexe) Le bateau lièvre partira à partir de la bouée de l'extrémité sous le vent remontera la ligne de départ jusqu'à la bouée au vent. Les concurrents partiront dès que l'arrière du bateau lièvre sera passé
- 13.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **3 minutes** après le signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 13.4 Procédure de départ longue distance
Départ au lièvre

Les temps sont décomptés à partir des signaux visuels. L'absence de signal sonore ne peut donner lieu à une réclamation. modification de la RCV 26

13.5 Procédure de départ Course Raid

Minutes avant le signal de départ	Signal Visuel	Signal Sonore	Signification
5	Pavillon jaune fluo sur le bateau lièvre	Un	Signal d'Avertissement
0	Pavillon jaune affalé	Un	Signal de Départ derrière le bateau lièvre

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le carrelot bleu du CNA (comité de course] et une bouée de marque d'arrivée.(cf annexe)
- 14.2 [DP] Les bateaux ayant fini et n'étant plus en course, doivent s'écarter de la zone d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour les bateaux, la RCV 44 est modifiée de sorte que **la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.**

15.2 Pénalité Post Course :

- (a) **À condition que la règle 44.1(b) ne s'applique pas, un bateau qui est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 ou la règle 31 dans un incident peut accepter une Pénalité Post-course à tout moment après la course jusqu'au début de l'instruction d'une réclamation concernant l'incident.**
- (b) **Une Pénalité Post-course est une Pénalité en points de 30 %, calculée comme indiqué dans la règle 44.3(c). Cependant, la règle 44.1(a) s'applique.**
- (c) **Un bateau accepte une Pénalité Post-course en remettant à un membre du jury une déclaration écrite où il accepte la pénalité et qui identifie le numéro de la course, et où et quand l'incident a eu lieu**
- 15.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité inférieure à DSQ

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :
- 16.1 Les temps limite et les temps cibles sont :

Format	Temps cible	Temps limite pour finir après le 1 ^{er} ou la 1 ^{ère}
Raid	15 -180 mn	50 % du temps de course du 1 ^{er} ou de la 1 ^{ère} (de chaque support)

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le temps limite après la première planche de sa catégorie ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que la dernière planche ait fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury au CNA

17.3 Des avis seront affichés au plus tard **30 minutes** après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury dans les locaux du CNA. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 L'intention de réclamer doit être effectué dès que possible au bateau comité ARRIVEE.

18 CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'une planche sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand de 4 à 9 courses ont été validées, le classement général d'une planche sera le total de ses courses à l'exclusion de **son plus mauvais score**.

(c) Quand plus de 10 courses ont été validées, le classement général d'une planche sera le total de ses courses à l'exclusion de ses **deux plus mauvais scores**.

18.3 La règle B8.5.4 s'applique pour une course dans des séries éliminatoires qui qualifient une planche pour concourir à un stade ultérieur.

18.4 La RCV B8.A8 s'applique.

19 REGLES DE SECURITE [DP][NP]

19.1 **Un émargement (sortie et retour) sera mis en place.**

A chaque sortie et retour à terre, y compris lors d'un retour à terre signalé par les pavillons AP/H ou N/H, un émargement sera mis sur la terrasse devant le club house. Cet émargement est obligatoire et doit être effectué par le coureur avant le départ sur l'eau et au retour à terre.

(i) L'émargement sera ouvert **deux heures** (2h00) avant l'heure prévue au programme pour le premier signal d'**avertissement** du jour.

(ii) Heures limites pour émarger :

Au départ : heure du signal d'avertissement de la première course du jour,

Au retour à terre : heure limite du dépôt des réclamations ou une heure après l'envoi des pavillons AP/H ou N/H sur l'eau.

(iii) **L'émargement départ** est obligatoire même le 1^{er} jour : la confirmation des inscriptions ne fait pas office d'émargement départ !

(iv) Chaque omission d'émargement sera sanctionnée par l'application d'une **pénalité de 30%** sans instruction en modification de la RCV 63.1, calculée suivant les dispositions de la RCV44.3(c)

19.2 Un coureur qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible

19.3 Les coureurs doivent se conformer aux instructions

19.4 Pour des raisons de sécurité, un bateau de surveillance peut contraindre un coureur d'accepter une remorque et d'être ramené à terre.

19.5 La navigation est rigoureusement interdite dans les zones de baignade et des parcs à moules.

19.6 **[DP] Matériels de sécurité :**

Les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau :

wind foil

- Les combinaisons iso thermiques épaisseur mini de 1.5 mm

- Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240

Port du casque conforme EN 1385

Bout de remorquage mini 5 mètres

wing foil

- Les combinaisons iso thermiques épaisseur mini de 1.5 mm

- Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240 pour les planches des classes :

Port du casque conforme EN 1385

Bout de remorquage mini 5 mètres

Pour tous les concurrents Race board

Combinaison iso thermique d'une épaisseur mini de 1.5 mm
Gilet d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240
Bout de remorquage mini 5 mètr.

Dériveurs et cata

Se conformer à la division 240 équipement de sécurité

Port du gilet obligatoire

20. REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT

[DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Une planche ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à une planche de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon FFV

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les planches courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les planches aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs pourront être identifiés .

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec le division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

25. EMBLEMENTS

[DP] Les planches doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée sur les espaces du club.

26. PRIX

26.1 Les titres suivants seront desernés

Arbitres désignés :
Président du comité de course rond Pascal Delorme
Comité de Course adjoint Rond Jacky Boutet

Président du jury :

Résultats : Angélique De Montaud